

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du 27 mars 2024**

**Objet : Adoption d'un avenant type de la convention de période de préparation au reclassement modifiant le contenu et/ou la durée et/ou les modalités de mise en œuvre de la période de préparation au reclassement.**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

Le mercredi 27 mars deux mil vingt-quatre à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 20 mars 2024, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

**Etaient présents** : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Jacqueline BELHOMME, Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Pierre-Olivier CAREL, Madame Marie CHAVANON, Monsieur Patrick de la MARQUE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Bernard FOISY, Madame Françoise KERN, Monsieur Philippe LAUNAY,

**Avaient donné procuration** : Monsieur Yves COSCAS à Monsieur Bernard FOISY, Monsieur Jean-François DUFEU à Madame Marie CHAVANON, Monsieur Etienne FILLLOL à Madame Françoise KERN, Madame Julie FOURNIER à Monsieur CAREL, Monsieur Quentin GESELL à Monsieur Patrick de la MARQUE, Monsieur Daniel GUERIN à Monsieur Jacques Alain BENISTI, Monsieur Philippe LAURENT à Madame ASSAYAG,

**Etaient absents et excusés** : Madame Nadège AZZAZ, Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Monsieur Jean-Luc CADEDDU, Madame Christine CERRIGONE, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN, Monsieur Laurent LAFON, Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Frédéric MOLOSSI, Monsieur Igor SEMO, Madame Aurore THIROUX, Monsieur Julien WEIL.

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Louise HARGUINTEGUY directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, Mme Diana DEVY, directrice déléguée chargée des ressources humaines et de l'emploi territorial, M. Laurent SALLET, secrétaire général, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.

**Objet : Adoption d'un avenant type de la convention de période de préparation au reclassement modifiant le contenu et/ou la durée et/ou les modalités de mise en œuvre de la période de préparation au reclassement.**

Le Conseil d'administration,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 826-2, L. 826-3 et L. 826-7,

Vu le décret n°85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions,

Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,


Vu la délibération n°2023-71 du Conseil d'administration du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la région Ile-de-France du 29 novembre 2023, portant actualisation de la convention-type de période de préparation au reclassement,

Considérant qu'il apparaît nécessaire de prévoir un avenant à la convention de période de préparation au reclassement lorsqu'après évaluation du dispositif de la période de préparation au reclassement et en accord entre les parties, il est décidé de modifier le contenu et/ou la durée et/ou les modalités de mise en œuvre de la période de préparation au reclassement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Article 1<sup>er</sup> : DECIDE** d'adopter le modèle d'avenant de période de préparation au reclassement modifiant le contenu et/ou la durée et/ou les modalités de mise en œuvre de la période de préparation au reclassement.

**Article 2 : AUTORISE** le Président à signer tous les avenants modificatifs de la convention de période de préparation au reclassement ayant pour objet la modification du contenu et/ou de la durée et/ou les modalités de mise en œuvre de la période de préparation au reclassement.

Le Président,  
  
Jacques Alain BÉNISTI  
Maire de Villiers-sur-Marne  
Député honoraire

*L'intéressé, s'il désire contester cet acte, peut saisir le tribunal administratif de Montreuil d'un recours contentieux dans les deux mois dès lors que la décision attaquée devient exécutoire. Il peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).*